

D 2023-027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 mars 2023.

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY (arrivé à 21 h 40), Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet : Bilan 2022 et validation du prix de vente pour 2023

Pour l'année 2022 le volume de vente annuelle avait été estimé à 490 000 litres. Le volume réellement distribué a été de 571 309,20 litres.

Pour l'année 2022, les pertes dues à l'évaporation et à la dilatation se sont élevées à 0.41 %, soit 3 564,94 € HT.

Pour fixer le prochain tarif de vente du carburant, il a été nécessaire de calculer les coûts pour 2023. Les frais généraux s'élèveraient à 28 525 € HT et les frais d'amortissement à 8 239,00 € HT.

Le conseil municipal prévoit pour l'année 2023 une vente de 500 000 litres. Les frais représenteront alors 0,0735 € HT par litre.

Le conseil municipal décide que le carburant distribué par la station-service communale sera vendu au prix coûtant, soit le prix d'achat, augmenté des 0,0735 € HT par litre qui correspondent aux frais de fonctionnement de la station-service. Ce tarif entre en vigueur ce jour et restera en application jusqu'à la prochaine décision du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

